CHARTE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

ENGAGEMENTS DU MONITEUR « S.D.C.S »

Respecter et signer un exemplaire de la charte, au même titre que chaque adhérent. Former en respectant des principes stricts de sécurité, de légalité et de réglementation, de sportivité, d'adaptabilité vis à vis de chaque pratiquant.

ENGAGEMENTS DU PRATIQUANT « S.D.C.S »

Respecter et signer un exemplaire de la charte, reconnaissant en avoir pris connaissance et en accepter les engagements. (un exemplaire est conservé par le bureau, un exemplaire est remis au pratiquant sur demande)

Respecter le règlement intérieur (RI) du club sportif et de loisirs de la gendarmerie à Rochefort (CSLG 17) ou tout autre RI et/ou statuts, selon le club de formation.

Signaler tout contact « sévère », blessure, contusion,... même mineur, survenu à l'entraînement.

<u>NB</u>: Un certificat médical **de non contre-indication à la pratique des sports de combat et de la self défense**, datant de moins d'un an, est obligatoire le jour de votre inscription.

La fréquence de présentation d'un nouveau certificat pour le renouvellement de votre licence est déterminée par la fédération des clubs de la défense (FCD), dont dépend le CSLG 17.

Civilité, savoir-vivre et sportivité

Respecter les moniteurs, les autres pratiquants, mais aussi les lieux, les espaces de formation et de déplacements* (dojo, salle de musculation, vestiaires, parking véhicules...).

Faire preuve d'estime mutuelle, d'entraide, de politesse et de tolérance.

Faire preuve d'esprit sportif et de camaraderie dans toutes les situations.

Bannir les langages grossiers et/ou trop familiers.

*Le club est situé dans une enceinte militaire et à ce titre, il y a des règles spécifiques à respecter. Tout manquement à une de ces règles, pourra entraîner l'<u>exclusion immédiate et sans recours</u> de la section.

Civisme

Respecter les lois et/ou règlements en vigueur.

Connaissez vos droits et obligations envers la société et appliquez-les en toutes circonstances. C'est aussi manifester une image positive de la section partout et pour tout.

<u>Échanges et partages</u>

La section ne peut fonctionner sans communication simple, ouverte et accessible.

Pratiquant et membre actif de la « S.D.C.S », vous êtes une force de proposition et une source d'expérience. Pour cela, chaque séance pourra voir un temps consacré à la discussion sincère et libre, dans le respect d'autrui. (tout sujet dont les moniteurs jugent qu'il peut porter atteinte à la bonne ambiance, à la neutralité ou à la probité de la section, sera immédiatement stoppé)

Tenue et équipements

Aucune tenue n'est imposée pour les séances, le but étant de se rapprocher tout le temps, au plus près de la réalité.

Encadrants et pratiquants s'engagent donc à revêtir une **tenue civile ou de sport** pour les séances d'entraînement exempte de tout signe ostentatoire.

Il peut arriver, qu'à l'occasion d'une séance à thème, les encadrants demandent le port d'une tenue spécifique.

Tout pratiquant s'engage à acquérir les équipements de protection minimums et indispensables à une pratique sécuritaire (gants, protège-dents, coquille de protection...).

Tout signe ostentatoire ou discriminatoire qui pourrait causer des troubles au sein de la section, est strictement interdit. Les moniteurs restent les seuls personnes libres de juger qu'une tenue peut-être inappropriée à la pratique de la self défense et/ou aux principes moraux de la section.

TOUT MANQUEMENT À CES PRINCIPES, POURRA FAIRE L'OBJET D'UN RAPPEL À L'ORDRE ET ENGENDRER, LE CAS ÉCHÉANT, L'EXCLUSION TEMPORAIRE OU DÉFINITIVE DU PRATIQUANT.